

DÉCRET N° 2025 – 529 DU 10 SEPTEMBRE 2025
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence de Promotion des
Investissements et des Exportations.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-690 du 20 décembre 2023 ;
- vu** le décret n° 2021-542 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2025-527 du 10 septembre 2025 portant approbation des statuts modifiés de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 septembre 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées, membres du Conseil d'administration de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations, les personnes dont les noms suivent :



- monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Économie et des Finances, représentant de la Présidence de la République ;
- madame **R. Omolola Adjokè AKINTAYO épouse TCHANGAI**, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Anicet Camille SEVOH**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur **Jock Yannick Bidossessi ADAMMADO**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Adam Fèmi ALAO**, représentant du Ministère des Affaires étrangères ;
- monsieur **Jérémie Towènonnda DOVOEDO**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Koladé Ayédero OKOUDJOU**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.

Article 2

Monsieur **Romuald WADAGNI** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

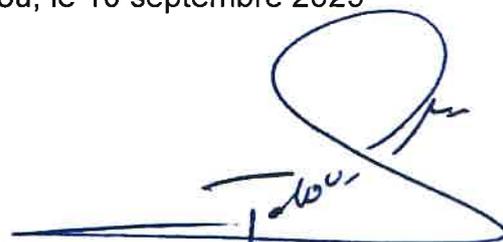
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2024-1070 du 31 juillet 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations ainsi que toutes autres dispositions antérieure contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

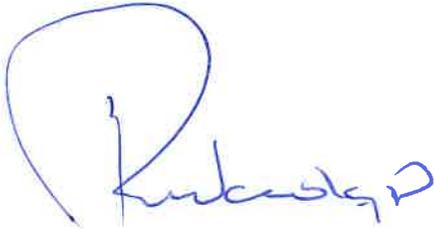
Fait à Cotonou, le 10 septembre 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.

Le Ministre de l'Économie et des
Finances, chargé de la Coopération,



Romuald WADAGNI,
Ministre d'État

La Ministre de l'Industrie et du
Commerce,



Alimatou Shadiya ASSOUMAN

AMPLIATIONS : PR 06 – AN 04 – CC 02 – CS 02 - CES 2 – HAAC 02 – HCJ 02 – C.COM 02 – MIC 02 – MEF 02 – AUTRES
MINISTÈRES 19 – SGG 02 – INTERESSES 07 – JORB 01.